

# BULLETIN SERVICE

**N° BS 05 I 0024**

<b>Date</b>	14/09/04
<b>VISA DIRECTION ETUDES</b>	C. BELIN
<b>Sujet</b>	Contrôle du taux de CO
<b>Classement</b>	<input type="checkbox"/> Optionnel/optional <input type="checkbox"/> Recommandé/ <i>advised</i> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Obligatoire/Mandatory</b>

**Destinataires**  
**Addressee**

Tous clients CR 100 et CR 120 .

**Applicabilité**  
**A/C Affected**

Tout aéronef de type CR 100 ou CR120.

**Délais d'application**  
**Compliance**

Immédiate.

**Description / Reason**

Lors d'un vol sur un avion en exploitation , une mesure a révélé la présence d'un taux anormal de CO, supérieur à la limite fixée par la FAR23 §23.831 (50ppm) .

Des essais équivalents déjà effectués par le passé sur des machines neuves sorties d'usine , n'avaient mis en évidence que des traces de ce même gaz.

Le problème relevé est donc ponctuel, toutefois, compte tenu du danger potentiel que peut constituer une exposition prolongée d'un pilote à une forte concentration de ce gaz, il a été décidé de faire un contrôle sur l'ensemble de la flotte pour revenir à la définition initiale du CR100.

**Procédure d'application**  
**Accomplishment procedure**

Un contrôle doit être effectué au court d'un vol local avec un appareil de mesure permettant de retranscrire un taux de CO de manière instantané.

L'avion peut être dans une configuration quelconque de masse et centrage.

Les mesures sont à effectuer .

- en montée , pleine puissance et mixture plein riche.
- en croisière , 75% de puissance , mixturé
- en configuration approche, puissance réduite.

Pour chaque configuration une mesure doit être effectuée au niveau du plancher du cockpit et au niveau du visage avec la ventilation partiellement fermée et avec la ventilation totalement fermée.

Si un chauffage est installé , une mesure supplémentaire est à effectuer au niveau de la sortie de l'air chaud.

Remplir le tableau suivant :

	<b>Configuration</b>					
	<b>Montée</b>		<b>Croisiere</b>		<b>Approche</b>	
	<b>pleine puissance Vzmax Mixture plein riche</b>		<b>75% Puissance Mixturé</b>		<b>Puissance réduite</b>	
	<b>Ventilation</b>					
	partiellement ouverte	fermée	partiellement ouverte	fermée	partiellement ouverte	fermée
Taux de CO mesuré						
au niveau du plancher						
au niveau du visage						
entre les deux sièges						
à la sortie de l'air						

Si durant les mesures , le taux de CO vient à dépasser 150 ppm, atterrir le plus rapidement possible et accomplir le BS 05 I 0025.

En cas de taux supérieur à 50ppm détecté, consulter le BS 05 I 0025 pour les actions correctives.

**Note:** s'il est choisi d'effectuer le vol de mesure des taux de CO sur la plate forme de Dijon-Darois avec le matériel de DynAero en prêt , le vol de convoyage devra être effectué avec une pastille de contrôle et avec les ventilations entièrement ouvertes .

Le chauffage , si installé, sera fermé.

Le vol devra comprendre au départ du terrain après la montée initiale un palier en local de 10 minutes dans les conditions de croisiere pour verifier que la pastille de CO ne vire pas.

Si la pastille ne vire pas alors le convoyage jusqu'à Dyn Aéro peut être entrepris.

Si la pastille vient à virer au cours du vol de convoyage, atterrir sur l'aérodrome le plus proche et contacter DynAero.

**Fournitures nécessaires**  
***New part volume***

Pastille de contrôle CO

Appareil de mesure du taux de CO : tout appareil de contrôle de CO capable de detecter des taux inférieurs à 50 ppm et permettant une lecture directe de l'information. ( exple : SGA 71 de Kane, SGA 91A de Kane, KM800 PLUS de Kane, microPac de Dräger , Accuro de Dräger)

**VISA DIRECTEUR QUALITE** | **Christophe ROBIN** | **Date :**